



Lettre de renouvellement de soutien au Pacte Mondial

Marcy l'Étoile, le 4 novembre, 2019

Entreprise pionnière dans le domaine du diagnostic *in vitro* et engagée dans la lutte contre les maladies infectieuses depuis plus de 55 ans, bioMérieux a toujours inscrit son activité dans une démarche d'entreprise responsable et humaniste.

Dans le domaine clinique, nos solutions diagnostiques contribuent à l'amélioration de la prise en charge des patients. Elles sont également utilisées dans le domaine industriel pour le contrôle microbiologique des produits pharmaceutiques, cosmétiques ou agroalimentaires afin de protéger la santé des consommateurs.

Notre mission au service de la santé publique nous confère une responsabilité vis-à-vis de la société et des générations futures. C'est pourquoi nous menons nos activités dans une vision long terme, en cohérence avec les Objectifs de développement durable des Nations Unies.

L'activité de bioMérieux répond à des enjeux sociétaux importants car elle contribue à lutter contre des menaces majeures pour la santé publique, telles que par exemple la résistance aux antibiotiques. Notre engagement se traduit également par le soutien que nous apportons aux actions des Fondations Mérieux et Christophe et Rodolphe Mérieux, deux fondations familiales indépendantes qui agissent pour favoriser l'accès au diagnostic des populations les plus vulnérables.

Depuis sa création, bioMérieux accorde une grande importance à la qualité du dialogue social. Avec nos partenaires sociaux, nous travaillons pour faire évoluer le quotidien des collaborateurs et leur qualité de vie au travail afin d'entretenir un environnement professionnel ouvert à la diversité et à l'inclusion, où chacun se sente respecté et soutenu. Dans le même esprit, nous portons une attention particulière à l'emploi des jeunes, ainsi qu'au développement des collaborateurs, en nous appuyant sur l'expertise de notre université d'entreprise, Mérieux Université. Parallèlement, nous déployons des programmes dédiés à la santé et à la sécurité de nos collaborateurs.

En matière de protection de l'environnement, nous visons à limiter l'impact de notre activité dès la conception de nos produits et tout au long de leur cycle de vie.

Enfin, nous nous appuyons sur notre programme mondial Éthique et Conformité pour veiller au respect de notre Code de conduite.

Depuis 2003, nous renouvelons chaque année notre engagement au Pacte Mondial des Nations Unies. Et c'est en accord avec ses 10 Principes que bioMérieux déploie sa stratégie.

Alexandre Mérieux
Président Directeur Général



LP :

MATHILDE
42 IMPASSE DU TONKIN
69290 CRAPONNE



Le 4 novembre 2019

Objet : Demande d'informations relatives à votre situation fiscale - Relance

Si vous nous avez récemment transmis les informations demandées, merci de ne pas tenir compte de ce courrier.

Madame, Monsieur,

Nous vous avons adressé récemment une demande d'informations relative à votre pays de résidence fiscale.

Comme nous vous l'indiquions, nous souhaitons collecter des informations fiscales vous concernant ainsi que le prévoit la réglementation sur l'échange automatique d'informations entre les administrations fiscales compétentes*.

Si vous souhaitez plus d'informations sur cette démarche et sur les obligations réglementaires qui la motivent, n'hésitez pas à nous contacter.

L'écran de certification apparaît automatiquement lors de votre connexion à votre Banque à Distance. A défaut, ou pour un cas particulier, nous vous remercions de nous transmettre dans les meilleurs délais la déclaration de résidence fiscale jointe complétée, par l'un des moyens suivants : messagerie de votre espace personnel de Banque à Distance, courrier à votre caisse, ou lors de votre prochaine visite en caisse.

L'absence de **déclaration de résidence fiscale** sera automatiquement signalée annuellement à l'administration fiscale dans le cadre de la réglementation sur l'Echange Automatique d'Informations** entre pays de l'OCDE et est passible d'une amende, selon l'article 1740 C du Code Général des Impôts.

Nous souhaitons vous éviter un tel désagrément et vous remercions par avance de votre réponse.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Votre caisse

* L.102 AG du Livre des Procédures Fiscales, L. 564-1 du Code Monétaire et Financier

** Ces obligations résultent de la directive 2014/107/JUE du Conseil du 9 décembre 2014 et de l'Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, signé par la France le 29 octobre 2014 (« Common Reporting Standard » ou « CRS »), et de l'article 1649 AC du Code Général des Impôts.

JEAI2MFR

